

# RE-PUBLICATION DE L'APPEL À PROJETS DE LA MAIRIE DE PARIS EMBELLIR PARIS

**COMMUNIQUÉ DU 30 NOVEMBRE 2018 / PEROU et QUARTIERS SOLIDAIRES**

En avril 2018, le PEROU est accueilli en résidence par le collectif d'habitants *Quartiers Solidaires* dans la cave de la librairie *Le Rideau Rouge*, située au 42 rue de Torcy, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Depuis lors, le PEROU rassemble ici-même artistes, architectes, étudiants, écrivains, chercheurs, afin de soutenir celles et ceux qui alentour accueillent quotidiennement des réfugiés. Il s'agit de constituer l'archive des actes d'hospitalité témoignant de l'invention d'un territoire dissident, habitable à tous. Il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à célébrer et rendre célèbres ces promesses d'avenir, ces histoires communes et hors du commun écrites en riposte à la violence qui gouverne encore aujourd'hui. Il s'agit de faire retentir ce qui a lieu, ce qui fait lieu, de faire persister et grandir ces actes d'hospitalité au point que le quartier tout entier s'en trouve pas à pas transformé.

En octobre 2018, parallèlement à cette résidence dans le quartier de la Chapelle à Paris, le PEROU engage un collectif de philosophes, artistes, juristes, écrivains, dans un chantier visant à faire reconnaître l'acte d'hospitalité au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Soutenue par le MACVAL, par le Centre culturel de rencontres de Goutelas, par des personnalités telles que Mireille Delmas Marty, Marie José Mondzain, Sylvie Glissant, Hélène Cixous, cette procédure se précise aujourd'hui, permettant d'envisager demain déposer la requête auprès de l'Unesco. Les actions conduites à la Chapelle prendront donc bientôt l'envergure d'un véritable plan de sauvegarde d'un pan de notre patrimoine. Les politiques de violence, d'expulsion, de destruction, de placements et de déplacements aux frontières de la cité apparaîtront quant à elles pour ce qu'elles sont : des actes de vandalisme conduits contre ce que nous avons en commun, contre ce qui nous fait tenir.

Le 6 novembre la Mairie de Paris publie l'appel à projets *Embellir Paris* à l'attention des artistes du monde entier. Il s'agit d'un vaste programme de commandes publiques visant à faire éclore dans 20 sites de la capitale autant d'œuvres d'art public. S'il est fait appel à la beauté, c'est de grandeur de ville et de qualité de vie dont il est question. C'est, aux côtés de la Maire de Paris, non seulement l'adjoint à la culture qui signe l'appel, mais aussi l'adjoint à l'urbanisme et à l'architecture. Quelques jours après la publication de cet appel à projets ambitieux, le PEROU reçoit un pli anonyme en provenance de la Mairie de Paris. Nous y trouvons, en noir et blanc, froissée, une version de l'appel à projets annotée par une main dont tout laisse à penser qu'il s'agit de celle d'Anne Hidalgo. Les corrections et remarques manuscrites plaident manifestement pour que soit proposé aux artistes un 2<sup>e</sup> site d'intervention. Ce site, indiqué sur la carte, décrit dans un petit chapitre ajouté, s'avère la zone sud des Jardins d'Eole dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, lieu précis de la distribution quotidienne des petits déjeuners aux réfugiés par les habitants de la Chapelle.

Les mots d'Anne Hidalgo sont puissants : les actes d'hospitalité de la Chapelle sont « magnifiques », il convient aux artistes de les « révéler ». La Maire de Paris d'ajouter en toutes lettres : « Il en va de la vitalité de ce qui nous rassemble, de ce qui nous ressemble ». Ces notes témoignent du fait qu'Anne Hidalgo connaît précisément les travaux que nous conduisons à la Chapelle avec les collectifs Quartiers Solidaires et Petits Déj Solidaires. Elles rendent surtout compte du fait que la Maire de Paris a une vision claire de la justesse et de la force des actes d'hospitalité qui se risquent quotidiennement dans les jardins d'Eole. Ces mots sont néanmoins demeurés quelques notes éparses sur un papier froissé, et ce 21e site demeure hors programme officiel de la Mairie de Paris. La collectivité n'a donc pas saisi l'occasion de cet ambitieux appel à projets pour mobiliser les artistes à l'endroit de l'hospitalité faite aux exilés à Paris. Pourtant, il n'y a sans doute rien de plus urgent que d'en faire entendre la portée, que d'en faire retentir la beauté.

Nous re-publions aujourd'hui l'appel à projets *Embellir Paris* augmenté de ses pièces manquantes : la fiche descriptive du 21e site et les documents techniques associés, le tout valant cahier des charges pour une ou des intervention(s) artistique(s) dans les jardins d'Eole que nous désirons manifeste(s), belle(s) ô combien, soucieuse(s) de la puissance et de la fragilité de ce qui s'y invente aujourd'hui. De vive voix, nous portons cet appel ce vendredi 30 novembre devant artistes, architectes, designers, étudiants réunis au MACVAL, à l'occasion de l'ouverture du festival *Attention fragile* auquel participe le PEROU. Habitants et migrants de la Chapelle, mais aussi personnalités du monde de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, composerons un jury que nous rassemblerons en janvier 2019, afin de recevoir avec joie des projets que nous désirons nombreux, afin d'en faire écho plus que de raison, avec la ferme intention de réunir les moyens nécessaires à leur réalisation. Nous invitons donc les créateurs d'ici et d'ailleurs à nous rejoindre sur les fronts de ce qui s'affirme et s'invente avec les personnes cherchant refuge à Paris, suivant le chemin des actes d'hospitalité qui embellissent effectivement notre ville comme nos vies.

## **Contacts :**

quartiers.solidaires.paris18@gmail.com  
contact@perou-paris.org

## **Détail des documents valant re-publication de l'appel à projets « Embellir Paris » :**

- 1/ Dossier de presse de la Mairie de Paris ainsi que les fiches projets de 4 sites parmi les 20 initialement proposés, le tout annoté et froissé
- 2/ Fiche projet du 21e site
- 3/ Documents techniques relatifs au 21e site

*Doc travail / relecture 31 oct.*

**MAIRIE DE PARIS**



# « EMBELLIR PARIS »

Un appel à projets international dédié aux artistes

DOSSIER DE PRESSE

## **LE SOMMAIRE**

- P3** L'édito d'Anne Hidalgo, Maire de Paris
- P4** Le mot de Christophe Girard et Jean-Louis Missika
- P6** L'appel à projets « Embellir Paris »
- P7** Le calendrier
- P8** La carte des sites
- P9** Le détail des sites
- P10** Le règlement de l'appel à projets « Embellir Paris »
- P20** Contact presse



# L'EDITO D'ANNE HIDALGO, Maire de Paris

Paris rayonne dans le monde entier par sa beauté exceptionnelle. Elle attire à elle artistes et créateurs fascinés par son patrimoine et la perfection de son architecture. Peu s'attardent dans certains quartiers méconnus, des lieux délaissés ou insuffisamment mis en valeur, alors-même qu'ils sont fréquentés au quotidien par de nombreux Parisiens *et parfois le théâtre d'actions citoyennes remarquables.*

C'est pour y remédier et pour améliorer le cadre de vie de ces Parisiens que nous avons conçu l'opération « Embellir Paris ». A travers un grand appel à projets, celle-ci invite les artistes de tous les horizons à investir l'un des ~~21~~ sites parisiens sélectionnés en y installant une œuvre d'art.

Créateurs, collectifs, structures et institutions culturelles publiques ou privées mais aussi architectes, designers et même étudiants en art ou en architecture vont pouvoir proposer leurs créations et participer ainsi à l'embellissement de la capitale.

Plus qu'un embellissement, ce projet est la promesse d'une libération ; une libération de l'espace et de la création, qui entraîne dans un même élan les galeries parisiennes et les jeunes artistes. C'est pourquoi il me tient particulièrement à cœur.

Je veux saluer l'implication enthousiaste des mairies d'arrondissements, qui ont largement contribué à ce qu'il prenne corps en présentant des sites sur tout le territoire.

« Embellir Paris », n'est-ce pas finalement lui permettre de faire vivre ce qu'elle est : la plus belle ville du monde ?

*hospitalité ?*

*Jeudis d'École  
10h P-H*

*à cœur ?*

*acte d'hospitalité au patrimoine mondial - of quartiers solidaires + permis  
beauté de l'hospitalité ?*



## LE MOT DE CHRISTOPHE GIRARD ET JEAN-LOUIS MISSIKA, adjoints à la Maire de Paris

Embellir Paris concilie les dimensions créative et fédératrice de l'art et de l'urbanisme s'inscrivant ainsi dans la dynamique du développement urbain collaboratif portée par la Ville de Paris.



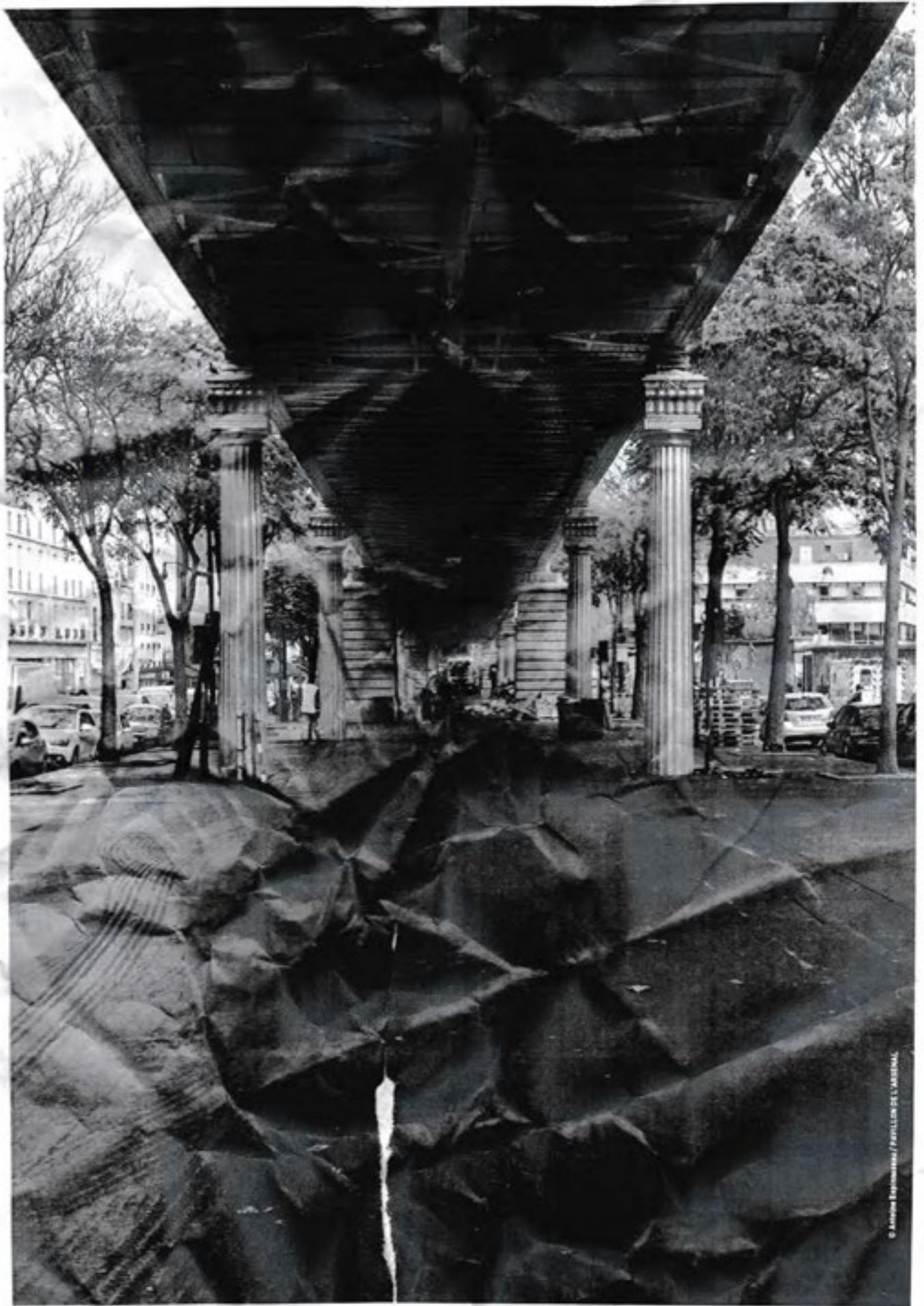
Nous faisons ici appel aux créations des artistes et des collectifs, qu'ils soient graphistes, designers, architectes, paysagistes ou plasticiens afin qu'ils investissent l'espace public parisien. En prenant soin de nos lieux communs de manière conjointe, mais aussi en permettant à tous d'être acteurs de la fabrique de la ville, nous renouvelons la perception et l'expérience de certains sites, rues, places et passages. Les habitants, premiers témoins de ces transformations, seront invités à donner leur avis sur les créations proposées.

Les projets artistiques, de design ou de mise en valeur du patrimoine vont, ainsi, naître de la collaboration entre artistes et habitants afin d'engager un mouvement inédit d'embellissement urbain.

Les Parisiens sont créatifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, et Paris est un terrain rêvé pour soutenir la création sous toutes ses formes.

*Inspirabilité / UNESCO*

*Art social / politique / migrants  
Personne grata  
NAC VAL / Cité Jean Guarin*



# L'APPEL À PROJETS

## « EMBELLIR PARIS »

*Quid des usages qui augmentent leur qualité urbaine ?!*

La Ville de Paris souhaite favoriser les initiatives et les projets d'embellissement de certains espaces parisiens : sites délaissés, insuffisamment mis en valeur ou dont les usages diminuent leur qualité urbaine. Elle souhaite, par ailleurs, permettre à tous l'accès à la création, notamment via le déploiement d'œuvres d'art, de projets culturels ou de propositions de mise en valeur du patrimoine et de l'espace public. C'est dans ce cadre, pour répondre à ces enjeux, que la Ville lance l'appel à projets Embellir Paris. Ce projet a été annoncé en Conseil de Paris le 2 mai 2018 dans le cadre de la communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris.

De la même façon que l'appel à projets Réinventer Paris a permis d'engager un mouvement inédit de rénovation du mode de production urbaine, la proposition Embellir Paris, à son échelle, permettra de révéler le potentiel de certains sites de l'espace public parisien. <sup>21</sup> Vingt sites sont ainsi proposés dans cet appel à projets, en vue de la mise en œuvre, de manière rapide, d'une intervention artistique ou culturelle, d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine, d'une intervention de design, d'architecture urbaine ou de toute autre proposition permettant, dans un temps court (réalisation à l'été 2019), et en associant des initiatives d'origine variée, d'embellir un lieu dégradé, de révéler un patrimoine délaissé ou de requalifier des espaces publics traversés par les habitants.

*Tou non reconnu comme tel (hospitalité?)*

*faire œuvre : reconnaître ce qui est en œuvre → (actions citoyens)*

La Ville de Paris souhaite ainsi donner aux porteurs de projets la possibilité de marquer l'espace public afin de susciter, à travers leurs interventions, une sensibilisation à la création, au design ou au patrimoine, ainsi qu'un effet d'invitation à avoir une perception nouvelle du paysage urbain actuel.

*migrants?*

Ce dispositif s'adresse à tous : artistes, créateurs, collectifs, structures et institutions culturelles publiques ou privées, architectes, designers, écoles d'art ou d'architecture etc.

L'ensemble des projets réalisables sera présenté aux Parisien.ne.s en ligne afin qu'ils puissent émettre un avis. Puis, vingt jurys associant des personnalités qualifiées, des représentants des mairies d'arrondissements, des habitants et des acteurs locaux sélectionnera un projet lauréat par arrondissement.

Pour soutenir financièrement ces projets lauréats, la Ville de Paris pourra participer à hauteur de 50 000 euros maximum pour chaque site. Les porteurs de projet devront proposer une implantation de leur œuvre comprise entre un et cinq ans, sauf demande particulière dûment justifiée.

Pour répondre à l'appel à projets, les propositions devront comprendre un projet accompagné des modalités de sa production et de son installation complète et autonome. La prise en charge de la maintenance de l'œuvre - qui sera à la charge du porteur de projet de même que son nettoyage - sur la durée proposée doit également être présentée.

# LE CALENDRIER

9 novembre 2018 : lancement de l'appel à projets « Embellir Paris »

7 janvier 2019 à 18h : date limite de remise des projets

8 janvier au 7 février 2019 : examen technique de faisabilité par la Ville de Paris pour chaque projet proposé puis établissement de la liste des projets réalisables

8 février 2019 : publication des projets réalisables sur le site dédié [www.embellir-paris.com](http://www.embellir-paris.com) pour que les Parisien.ne.s puissent les consulter et émettre un avis avant l'examen par le jury, informé de l'avis des Parisien.ne.s

18 au 22 février 2019 : réunion des jurys qui proposeront à la Ville de Paris de retenir un projet réalisable par site

25 février 2019 : publication de la liste des projets retenus par la Ville, au vu des propositions du jury, sur le site « Embellir Paris »

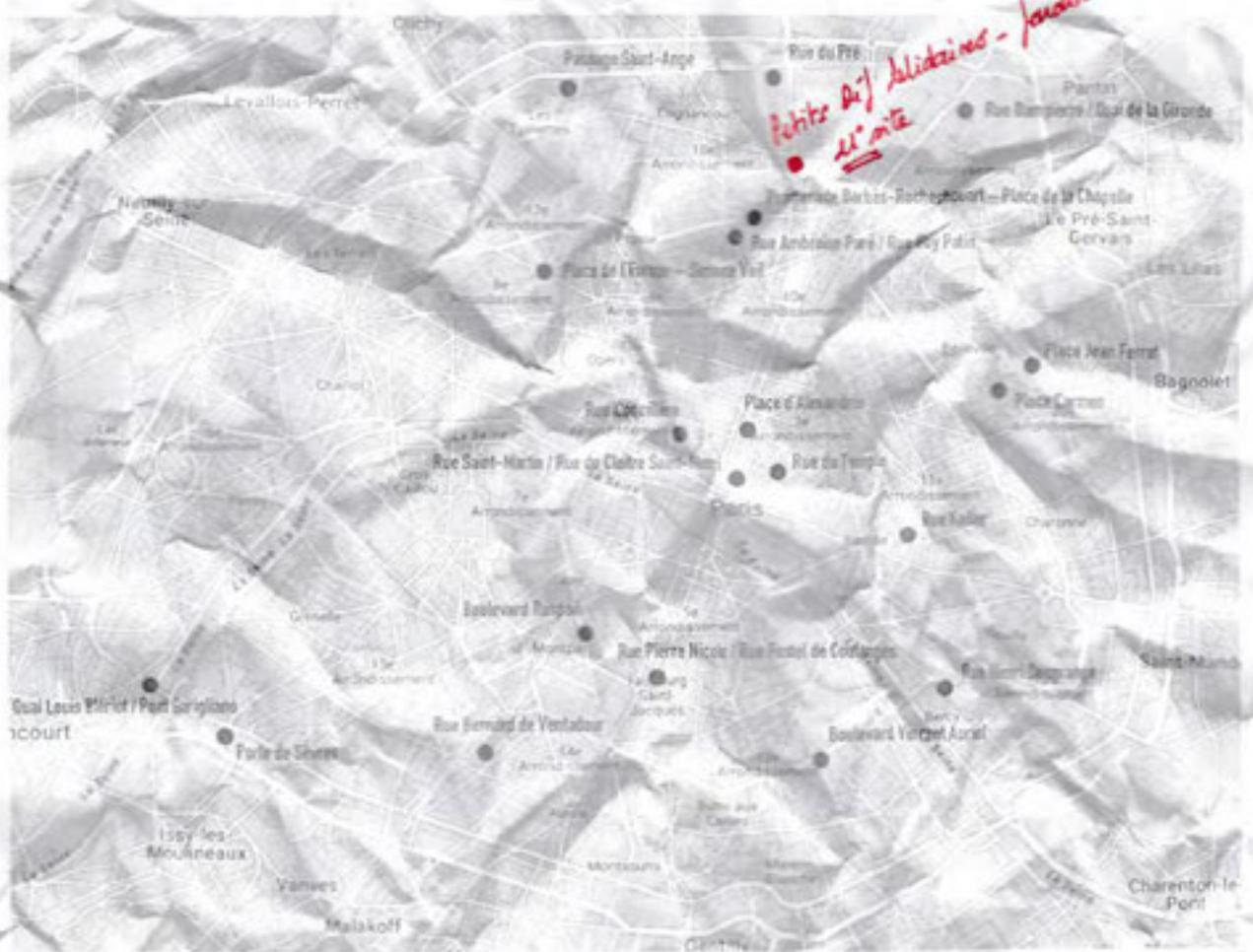
Mars 2019 : signature des conventions de subvention, après leur validation par le Conseil de Paris, des conventions d'occupation du domaine public, et dépôt des déclarations préalables par les lauréats

Avril-juillet 2019 : instruction des déclarations préalables de travaux, instructions techniques puis réalisation, production et installation des projets sur site

Au plus tard fin août 2019 : achèvement du déploiement des projets sur site

*NB : ne rimeigner son date d'inscription acte d'hospitalité PCI OREMO !*

# LA CARTE DES SITES



# LE DETAIL DES SITES

## **RUE COOILLIERE (1<sup>er</sup>)**

Un espace d'environ 700 m<sup>2</sup> dans un quartier en pleine mutation, particulièrement dynamique, qui allie la fréquentation touristique, la présence de très nombreux Parisiens, et une dimension métropolitaine. Ce cœur de Paris accueille de nombreuses structures culturelles, qu'il s'agisse de conservatoire, de la maison des pratiques artistiques amateurs, ou encore de La Place, consacrée aux cultures urbaines. La Collection Rhault s'installera prochainement dans la Bourse de Commerce.

## **PLACE D'ALEXANDRIE (2<sup>e</sup>)**

Cette place de 800m<sup>2</sup> est située rue d'Alexandrie, dans le quartier Sentier Bonne-Nouvelle du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Un quartier chargé d'histoire qui témoigne de l'engouement pour l'Égypte pendant la campagne de Napoléon Bonaparte. Longtemps consacrée aux activités d'imprimerie, le quartier de la place d'Alexandrie est aujourd'hui occupé par des grossistes, en particulier textiles. À l'orée du Marais, ce site est situé dans une zone attractive de Paris.

## **PREAU DU 95 RUE DU TEMPLE (3<sup>e</sup>)**

Le préau du 95 rue du Temple se situe à l'angle avec la rue Michel Le Comte, dans le quartier du Temple, à proximité du Centre Georges Pompidou, du Marché des enfants rouges, des Archives nationales et du musée Picasso. Les 340m<sup>2</sup> au sol sont exploitables pour accueillir une intervention artistique. En face de cet espace, le square de la place Renée Vivien accueille un mur peint de Laurent Hourcade réalisé en 1990.

## **ANGLE DE LA RUE SAINT-MARTIN ET DE LA RUE DU CLOITRE SAINT-MERRI (4<sup>e</sup>)**

Cette jolie petite place de 150m<sup>2</sup> au sol se situe à l'angle de la rue Saint-Martin et de la rue du Cloître Saint-Merri. Elle est située à côté de l'Église Saint-Merri, derrière la place Igor Stravinsky, où se trouve la Fontaine accueillant les œuvres de Niki de Saint Phalle et Jean Tinguely à quelques mètres du centre Georges Pompidou.

## **ANGLE DE LA RUE PIERRE NICOLE ET DE LA RUE FUSTEL DE COULANGES (5<sup>e</sup>)**

L'angle de la rue Pierre Nicole et de la rue Fustel de Coulanges accueille un bâtiment conçu par Jean Willerval dont l'espace au sol peut accueillir une intervention artistique ou urbaine. Ce site présente une valeur patrimoniale forte, témoin de la richesse architecturale de Paris.

## **96-106 BOULEVARD RASPAIL (6<sup>e</sup>)**

Cet îlot occupé majoritairement par des bâtiments universitaires, est fermé sur le boulevard Raspail par un grand mur d'enceinte qui peut être le support d'une intervention. Une partie du mur sur le boulevard Raspail est recouvert d'une vigne vierge, faisant écho aux arbres plantés sur le terre-plein central.

#### **PLACE DE L'EUROPE - SIMONE VEIL (8<sup>e</sup>)**

La Place de l'Europe-Simon Veil se situe dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement sur le viaduc qui surplombe les voies ferrées de la gare Saint-Lazare. La place fait partie du quartier de l'Europe, dont la plupart des rues portent le nom de grandes villes européennes. Ce quartier est fortement attractif grâce à la présence de la gare Saint-Lazare et des nombreux bureaux et commerces qui s'y sont installés. L'histoire et le dynamisme de ce lieu représentent ainsi un bel espace d'intervention.

#### **ANGLE DE LA RUE AMBROISE PARE ET DE LA RUE GUY PATIN (10<sup>e</sup>)**

Cette partie du quartier autour de l'hôpital Lariboisière fait l'objet de travaux de rénovation. Au cœur d'un quartier animé, cet angle bénéficie d'une grande visibilité depuis la rue de Magenta et la rue Guy Patin. Deux pans de mur, respectivement de 13 mètres et de 15 mètres, ainsi que 35m<sup>2</sup> au sol peuvent accueillir une intervention artistique. Cet hôpital, l'un des plus importants de Paris, accueille notamment la salle de consommation de drogues à moindre risque Gaa Paris.

#### **4-12 RUE KELLER (11<sup>e</sup>)**

Il s'agit du mur d'enceinte de l'école primaire Keller. Cette rue passante, qui relie la rue de la Roquette à l'avenue Ledru-Rollin, très commerçante, est interrompue par ce long mur aveugle et gainées de billes. Deux surfaces sont disponibles de part et d'autre de l'entrée du bâtiment. L'une mesure 55m de long et l'autre 75m.

#### **RUE HENRI DESGRANGE (12<sup>e</sup>)**

Dans le quartier de Bercy dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, cette petite rue arborée relie la gare de Bercy à l'AccorHotels Arena et au Parc de Bercy. Empruntée de manière fréquente par les usagers pour rejoindre ces deux pôles, la rue a été créée dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Corbineau-Lachambeaudie, dans les années 1990.

#### **127 BOULEVARD VINCENT AURIOL (13<sup>e</sup>)**

Deux terrasses exploitables, d'environ 500m<sup>2</sup> chacune, situées à proximité du métro Nationale, entre la Bibliothèque François Mitterrand et la Place d'Italie. Elles offrent une visibilité remarquable, notamment depuis le métro aérien et depuis les autres floors présents dans ce secteur. Le candidat peut implanter son intervention sur une des deux terrasses de ces bâtiments au choix, l'un étant parallèle au boulevard Auriol et l'autre perpendiculaire.

#### **PORCHE DE LA RUE BERNARD DE VENTADOUR (14<sup>e</sup>)**

Proche du métro Pernety, dans le quartier du Moulin de la Vierge, la rue Bernard de Ventadour est une petite rue résidentielle piétonne. Elle se termine sur la rue Desprez par un porche soutenu par des colonnes. Cet espace présente de nombreuses surfaces exploitables, dont 100m<sup>2</sup> au sol, pour une intervention : parois, colonnes, sous-face et sol.

#### **PORTE DE SEVRES, SOUS LE BOULEVARD PERIPHERIQUE (15<sup>e</sup>)**

Ce passage relie le quartier des frères Voisin et le stade Suzanne Lenglen au reste de l'arrondissement. De nombreuses surfaces du passage sont exploitables pour une intervention : la sous-face lisse, les piles de la structure ainsi que les parois latérales. Ce lieu est très emprunté par les piétons et les automobilistes et bénéficie d'une grande visibilité depuis l'avenue de la Porte de Sévres.

#### **PASSAGE SOUS LE PONT DU GARIGLIANO, QUAI LOUIS BLÉRIOT (16<sup>e</sup>)**

Le passage sous le pont du Garigliano se situe à la hauteur du quai Louis Blériot. Les 150m<sup>2</sup> au mur et les 150m<sup>2</sup> au sol de ce lieu peuvent accueillir une intervention artistique. De chaque côté de ce passage surplombant la Seine, un accès piéton permet de rejoindre le pont, qui relie le boulevard du Général-Martial-Valin au boulevard Exelmans.

#### **PASSAGE SAINT-ANGE (17<sup>E</sup>)**

Le passage Saint-Ange, entre l'avenue de Saint-Ouen et la rue Jean Leclaire, a été créé vers 1870 et porte le nom d'un ancien propriétaire. L'extrémité du passage côté rue Jean Leclaire se présente sous la forme d'escaliers, tandis que l'autre extrémité se termine par un porche qui donne sur l'avenue de Saint-Ouen.

#### **11 RUE DU PRE (18<sup>E</sup>)**

Cette impasse commence au 92 rue de la Chapelle. L'impasse fait partie de la ZAC Chapelle Charbon, vaste projet d'aménagement dont la livraison est prévue en 2020 et qui permettra la création d'un grand parc de 45000m<sup>2</sup> et l'accueil d'environ 1400 nouveaux habitants. Deux façades de 30 mètres de haut sont utilisables.

#### **ANGLE DE RUE DAMPIERRE ET DU QUAI DE LA GIRONDE (19<sup>E</sup>)**

Cet angle de rue bénéficie d'une belle vue sur le canal de l'Ourcq et d'une grande visibilité depuis le parc de la Villette sur la rive opposée, au niveau de la Cité des sciences et de l'industrie. Ce quartier animé accueille de nombreux équipements culturels et sportifs et l'installation dans cet angle de rue est une belle occasion de s'inscrire dans ce paysage parisien dynamique.

#### **PLACE CARMEN (20<sup>E</sup>)**

La place Carmen est située devant le conservatoire municipal Georges Bizet, face à l'une des entrées du square des Amandiers et à proximité des Plateaux sauvages, lieu de fabrique artistique qui a récemment ouvert ses portes. Fréquentée par les habitants du quartier, cette place agréable et lumineuse en plus donnerait à être valorisée. La place étant piétonne et relativement libre, les interventions artistiques peuvent être variées.

#### **PLACE JEAN FERRAT (11<sup>E</sup> / 20<sup>E</sup>)**

Au cœur du quartier Mémorial, la place Jean Ferrat occupe le terre-plein central du boulevard de Ménilmontant où se situe une sortie de métro. Elle a été baptisée en hommage à l'auteur-compositeur-interprète français Jean Ferrat (1930-2010) en 2012.

#### **PROMENADE BARBES-ROCHECHOUART - PLACE DE LA CHAPELLE (10<sup>E</sup> / 18<sup>E</sup>)**

Le projet « Promenade urbaine », qui concerne le secteur du boulevard de la Chapelle compris entre les stations Barbès-Rochechouart et Stalingrad est un des grands projets d'aménagement de la Ville de Paris. Il s'agit d'un projet de voirie, d'éclairage et de développement de nouveaux usages (zones piétonnes et cyclables). Ici, plus de 6000m<sup>2</sup> sont disponibles pour accueillir une œuvre.

#### **+ JARDINS D'SOLE (18<sup>E</sup>)**

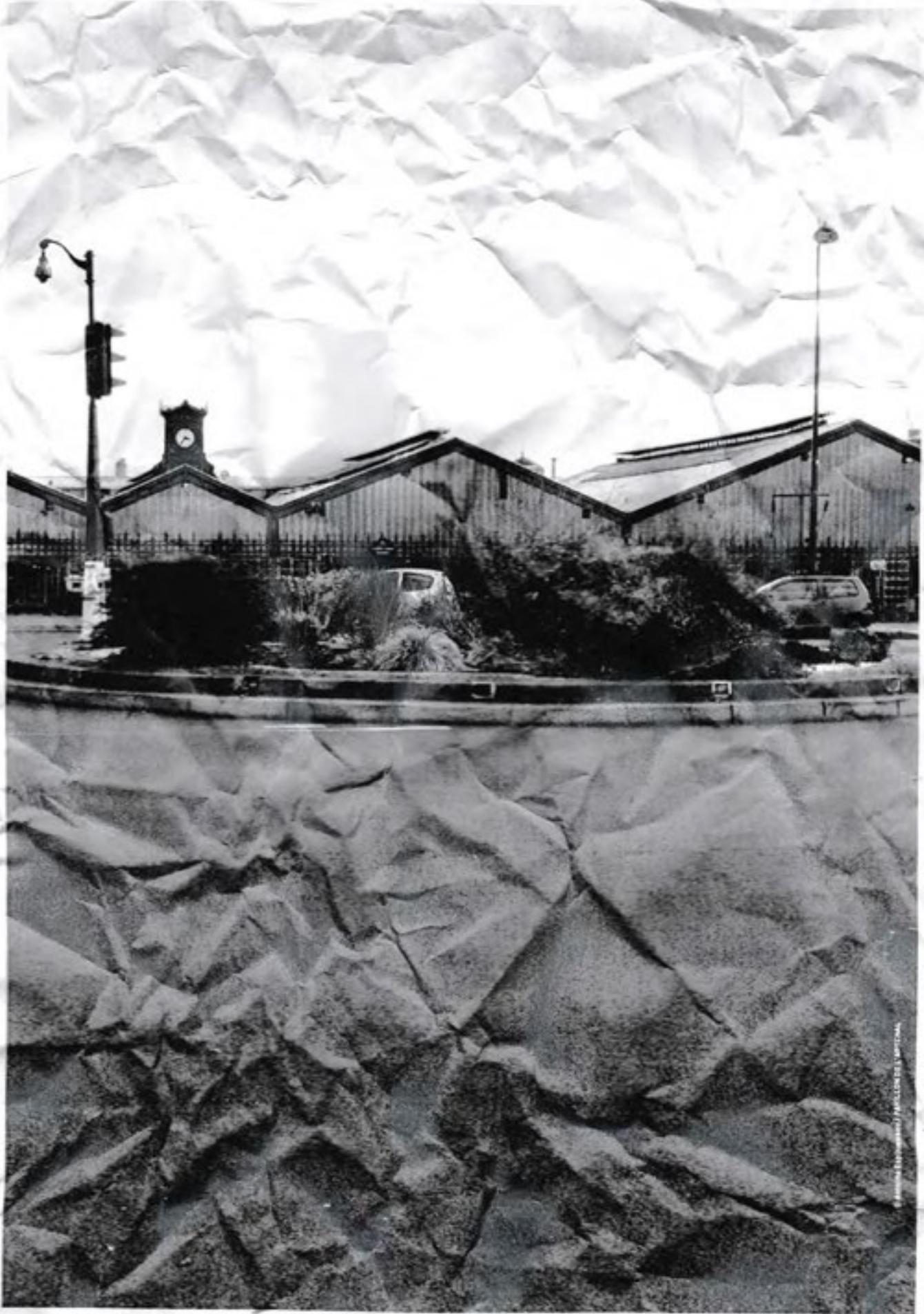
*Petits déjeuners - Souvenirs - motifs depuis 2 ans!*

*Actes d'hospitalité magnifiques!*

*Qualifient le terrain - Augmentent le paysage.*

*A réviser - beauté de probabilités, de solidités -*

*Il en va de la vitalité de ce qui nous rassemble,  
de ce qui nous rassemble.*



# LE REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS « EMBELLIR PARIS »

## DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS

7 janvier 2019 18h sur [www.embellir.paris](http://www.embellir.paris)

Toute question doit être déposée sur le site

## CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de l'appel à projets,
- La fiche technique de chacun des sites proposés comportant chacune : le type d'intervention possible, les contraintes techniques et de propriété du site et les régimes d'autorisations spécifiques,
- La fiche de concession des droits de propriété intellectuelle à compléter et signer par le porteur de projet,
- Le présent règlement précise le contexte dans lequel cette opération est lancée, les projets et porteurs de projets éligibles, les contraintes auxquelles les projets doivent répondre et le contenu des dossiers à présenter.

## PARTIE 1. PRESENTATION

### 1. CONTEXTE

La Ville de Paris souhaite favoriser les initiatives et les projets d'embellissement de certains espaces parisiens : sites délaissés, insuffisamment mis en valeur ou dont les usages diminuent leur qualité urbaine. Elle souhaite, par ailleurs, permettre à tous l'accès à la création, notamment via le déploiement d'œuvres d'art, de projets culturels ou de propositions de mise en valeur du patrimoine et de l'espace public. C'est dans ce cadre, pour répondre à ces enjeux, la Ville lance l'appel à projets Embellir Paris. Ce projet a été annoncé en Conseil de Paris le 2 mai 2018 dans le cadre de la communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris.

De la même façon que l'appel à projets Réinventer Paris a permis d'engager un mouvement inédit de rénovation du mode de production urbain, la proposition Embellir Paris, à son échelle, permettra de révéler le potentiel de certains sites de l'espace public parisien. Vingt sites sont ainsi proposés dans cet appel à projets, en vue de la mise en œuvre, de manière rapide, d'une intervention artistique ou culturelle, d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine, d'une intervention de design, d'architecture urbaine ou de toute autre proposition permettant, dans un temps court (réalisation à l'été 2019) et en associant des initiatives d'origine variée, d'embellir un lieu dégradé, de révéler un patrimoine délaissé ou de requalifier des espaces publics traversés par les habitants.

La Ville de Paris souhaite ainsi donner aux porteurs de projets la possibilité de marquer l'espace public afin de susciter, à travers leurs interventions, une sensibilisation à la création, au design ou au patrimoine, ainsi qu'un effet d'invitation à avoir une perception nouvelle du paysage actuel.

*ajuster  
d pages précédentes*

Ce dispositif s'adresse à tous : artistes, créateurs, collectifs, structures et institutions culturelles publiques ou privées, architectes, designers, écoles d'art ou d'architecture etc.

L'ensemble des projets réalisables sera présenté aux Parisiens en ligne afin qu'ils puissent émettre un avis. Puis, un jury associant des personnalités qualifiées, des représentants des maires d'arrondissements, des habitants et des acteurs locaux sélectionnera un projet lauréat par arrondissement.

Pour soutenir financièrement ces projets lauréats, la Ville de Paris pourra participer à hauteur de 50 000 euros maximum pour chaque site. Les porteurs de projet devront proposer une durée de vie de leur œuvre comprise entre un et cinq ans, sauf demande particulière dûment justifiée.

Pour répondre à l'appel à projets, les propositions devront comprendre une idée accompagnée des modalités de sa production et de son installation complète et autonome. La prise en charge de la maintenance de l'œuvre sur la durée proposée doit également être représentée.

## 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

### 2.1. Projets éligibles au soutien de la Ville de Paris

Les dispositifs artistiques, culturels ou créatifs proposés pourront, par exemple, prendre la forme de fresques, photographies, murs ou sols peints, dispositifs graphiques, d'expositions, de signal patrimonial ou de démonstration, de mobilier urbain innovant ou à dimension artistique, d'installation d'œuvres nouvelles ou existantes, sans que cette liste soit limitative.

Les projets proposés devront comporter une dimension physique dans l'espace public.

Le dispositif proposé devra être lisible pour les usagers de ces espaces publics à embellir, et adapté aux sites en question. Une attention particulière au respect de l'environnement et aux enjeux de lutte contre la pollution sera bienvenue.

### 2.2. Les porteurs de projets éligibles :

Les porteurs de projets éligibles sont les artistes, créateurs, designers, architectes, associations, collectifs, écoles d'art, institutions et structures artistiques et culturelles disposant d'un numéro de SIRET, d'un Kbis ou d'un numéro d'inscription à la Maison des artistes.

### 2.3. Les obligations des porteurs de projets retenus :

**Prise en compte des contraintes des sites, des usages, de la sécurité du domaine public, des modalités et délais de réalisation ainsi que des contraintes d'entretien :**

Il est précisé que les sites doivent être investis dans leur situation actuelle ; seul un nettoyage approfondi du site est prévu avant chaque intervention artistique.

Les dispositifs artistiques, culturels ou créatifs proposés, en 2D comme en 3D, devront répondre aux contraintes d'auto-portabilité ainsi qu'aux contraintes de poids et de portance indiquées dans la fiche technique du site.

Les projets devront en tout point tenir compte des caractéristiques du site d'implantation tels que le contexte paysager et architectural, les circulations piétonnes et automobiles, les accès et circulations de secours, les contraintes liées aux usages du lieu, la présence de réseaux en sous-sol et de toutes infrastructures des concessionnaires et de la Ville, et plus généralement, toute contrainte technique, de sécurité, de réglementation et de circulation.

La réalisation devra, dès sa conception, faire l'objet d'une analyse de risques afin de ne présenter aucun danger pour le public et les environnants. Les projets devront en outre considérer les exigences liées à la mobilité des personnes en situation de handicap.

L'attention des porteurs de projet est attirée sur le fait que ces œuvres et dispositifs ont vocation à être exposés à l'extérieur, dans un espace public, et devront, respecter les normes environnementales de sûreté et de sécurité en vigueur. Les matériaux utilisés devront notamment supporter les contraintes climatiques, être durables et étanches, résistants notamment au vent, au poids de la neige et à l'incendie et ne présenter aucun danger pour le public.

L'attention des porteurs de projet est également attirée sur le fait que la Ville de Paris n'assurera aucune maintenance ou restauration, autre que le nettoyage classique de voirie (ex : nettoyage à l'eau, désaffichage ou dégraffage sans intervention sur la peinture). L'entretien supplémentaire éventuel des dispositifs incombe aux porteurs de projets qui doivent donc le prévoir dès la conception du projet.

Seront a priori exclus les dispositifs électriques ou connectés (y compris la lumière sauf si elle provient d'un dispositif autonome), comprenant une mécanique mobile, les projets sans matérialité (œuvres de nature uniquement performative ou numérique sans visibilité physique sur site par exemple), ceux demandant au préalable des travaux de génie civil, et/ou une intervention sur les sites (restauration, ou ravalement par exemple).

Afin de répondre au mieux à l'ensemble de ces contraintes, il importe que le porteur de projet s'entoure de toutes les compétences techniques nécessaires à la faisabilité et à la production de manière autonome de son projet (structure de production, bureau de contrôle, bureau d'études etc.) et qu'il contracte les assurances nécessaires pour l'installation et la durée de vie du dispositif sur site.

#### *Durée de présentation :*

Les projets présentés par les porteurs de projet doivent garantir la durabilité de l'installation et indiquer la durée envisagée de présentation. Cette durée sera au minimum de douze mois et, sauf demande particulière, qui pourra être acceptée ou non, au maximum de cinq ans, à compter de la réception du dispositif. Les modalités précises de retrait ou de dépannage du dispositif doivent également être prévues.

Aucune procédure de restauration ou de maintenance n'étant prévue et l'espace public étant en évolution constante, il est compris et accepté par les porteurs des projets que leur œuvre ou dispositif, dont ils restent propriétaires, doivent faire l'objet d'une proposition d'installation pour une ou plusieurs années mais n'ont pas vocation à se maintenir de manière pérenne dans l'espace public.

La Ville de Paris se réserve par ailleurs la possibilité de faire retirer ou de retirer les œuvres, notamment en cas de dégradation, pour des motifs de sécurité, à l'occasion d'un aménagement urbain nouveau de travaux ou bien en cas de non-acceptation majeure par les habitants une fois le dispositif installé sur site. Le porteur du projet en sera informé dans les meilleurs délais afin de lui permettre, le cas échéant, de reprendre possession des objets matériels du dispositif. Si le porteur de projet ne manifeste pas explicitement sa volonté de récupérer dans les meilleurs délais son dispositif, il est néanmoins informé que la Ville de Paris ne pourra s'engager à le stocker et pourra donc être amenée à le détruire.

#### *Thématique :*

Les porteurs de projet sont libres du choix de la thématique et du propos, ainsi que des techniques et matériaux composant l'œuvre ou le dispositif proposés.

Cependant, le contenu du projet ne doit pas :

- comporter de message haineux ou discriminatoire ;
- risquer de porter atteinte à la réputation de la Ville de Paris ;
- contenir toute évocation à caractère religieux ou partisan ;
- contenir une marque protégée, ni faire l'objet d'un quelconque message publicitaire ;
- utiliser le droit d'un tiers sans son autorisation ;
- comporter une exploitation économique ou publicitaire.

#### *Médiation :*

Le projet doit comporter une proposition de médiation physique sur site : cartel, table, ou autre mentionnant le fait que le projet s'intègre dans l'opération Embellir Paris. Une proposition de présentation ou de format harmonisés pourra être faite par la Ville de Paris aux différents porteurs de projets.

#### *Communication et promotion du projet*

La Ville de Paris sera amenée à informer les Parisien.ne.s et à communiquer sur l'ensemble de l'opération Embellir Paris. Les porteurs de projets, notamment les projets retenus, seront invités à s'y associer. Tous les porteurs qui auront obtenu une subvention devront faire apparaître la mention du soutien de la Ville de Paris dans le

cadre de l'appel à projets Embellir Paris sur leurs supports de communication concernant le projet, y compris sur les cartels présents sur sites. Les questions relatives aux droits d'auteur en lien avec l'information et la communication sont précisées dans la fiche de concession de droits de propriété intellectuelle.

#### 2.4. Sites envisagés

Les sites communiqués permettent des interventions qui peuvent être ambitieuses, mais doivent demeurer légères et faciles à mettre en œuvre dans le délai court de l'appel à projets.

coll!

Des fiches techniques spécifiques permettent aux porteurs de projets d'appréhender les dimensions, les localisations, les flux et charges admissibles, les autorisations administratives nécessaires, les échanges à envisager avec les architectes ou les bailleurs sociaux sur les différents sites proposés. Elles permettent aux porteurs d'envisager la pertinence et la faisabilité, site par site, de leurs propositions, compte tenu notamment des contraintes techniques, urbaines, d'usage ou de propriété propres à chacun de ces différents sites.

Il est possible de proposer le même projet, ou différents projets, dans plusieurs sites ayant ou non les mêmes caractéristiques. L'acceptation d'un projet dans l'un des sites ne vaut pas acceptation dans les autres. Un porteur de projets répondant sur plusieurs sites devra déposer un dossier par site. Les projets retenus pour chaque site seront choisis indépendamment par un jury. De même, les calendriers et les budgets seront distincts d'un site à l'autre.

#### 2.5. Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

Semaine du 7 novembre : lancement de l'appel à projets.

7 janvier 2019 16h : date limite de remise des projets.

8 janvier au 7 février 2019 : examen technique de faisabilité par la Ville de Paris pour chaque projet proposé puis établissement de la liste des projets réalisables.

8 au 17 février 2019 : publication des projets réalisables sur le site dédié Embellir Paris, afin que les Parisien.ne.s puissent les consulter et émettre un avis avant leur examen par le jury, qui sera informé de l'avis des Parisien.ne.s.

19 au 22 février 2019 : réunion des jurys qui proposeront à la Ville de Paris de retenir un projet réalisable par site (voir composition du jury au point 3.2).

25 février 2019 : publication de la liste des projets retenus par la Ville, au vu des propositions du jury, sur le site Embellir Paris.

Mars 2019 : signature des conventions de subvention, après leur validation par le Conseil de Paris et des conventions d'occupation du domaine public. Et dépôt des déclarations préalables par les titulaires.

Avril-juillet 2019 : instruction des déclarations préalables de travaux, instructions techniques puis réalisation, production et installation des projets sur site.

Au plus tard fin août 2019 : achèvement du déploiement des projets sur site.

## PARTIE 2. DOSSIER DE CANDIDATURE ET CADRE JURIDIQUE DE LA CONSULTATION

### 1. Cadre juridique

Appel à Projets par subventions d'équipement

Modalités financières :

D'un montant maximal de 50 000 euros TTC par projet retenu et par site, la contribution financière de la Ville de Paris ne saurait financer à elle seule, s'agissant d'une subvention, le budget total des projets lauréats.

Dès lors, le porteur de projet devra nécessairement prévoir une valorisation d'apports en industrie ou en nature, proposer un autofinancement, des recettes complémentaires ou une autre subvention ou participation. Il devra mentionner les partenaires envisagés, la nature et la hauteur de leur engagement attendu.

Un acompte de 50% sera versé à la signature de la convention. Le solde sera versé à la réception du projet installé sur le site. Le règlement de l'aide de la Ville de Paris, acompte et solde, se fait par mandat administratif. En cas de non-réalisation du projet, l'acompte devra être remboursé par le lauréat.

## 2. Remise des projets

### 2.1. Dossier de candidature

Le porteur de projets doit déposer sur le site [www.embellir.paris](http://www.embellir.paris) un dossier comprenant les pièces suivantes :

Tous les documents doivent être fournis en format PDF ou en ZIP. Aucun d'entre eux ne devra excéder 50 MO.

- Un dossier artistique ou professionnel actualisé de 5 pages maximum (démarche artistique, réalisations significatives, CV du ou des porteurs de projet, programmation ou projet culturel dans le cas d'une structure).
- Une note de candidature et de projet signée de 5 pages maximum (les images et plans peuvent être en sus) dans laquelle il exprime :
  - o ses motivations à participer à l'appel à projets ;
  - o sa perception du site choisi ;
  - o la présentation détaillée du projet ;
  - o une esquisse du dispositif envisagé et une vue en plan du dispositif implanté dans son site.
- Un dossier technique et administratif (sans limitation de nombre de pages dans la limite de 50MO)
  - o Le budget détaillé du coût du projet incluant, en dépenses, le cas échéant, la rémunération des artistes et des équipes, les frais d'administration, de conception, de réalisation, de livraison, d'installation, d'entretien et de retrait de manière autonome du projet, l'ensemble des taxes, droits patrimoniaux, frais et sujétions de toute nature et, en recettes, les apports en industrie ou en nature, autofinancements, recettes complémentaires ou une autre subvention ou participation ;
  - o Les méthodes d'exécution, notamment les matériaux, les modes de construction et d'assemblage prévus, les notes de calcul et justificatifs nécessaires à l'évaluation de la faisabilité technique ;
  - o Les prestataires sollicités pour la réalisation et l'installation du projet et le cas échéant l'équipe réunie ;
  - o Un échéancier précis de toutes les phases du projet et notamment : études, autorisations administratives, réalisation/production, installation et contrôles ;
  - o Une fiche de prescription pour l'entretien supplémentaire qui serait nécessaire et pris en charge par le porteur en sus du nettoyage classique devienne tel qu'indiqué au point 2.3 de la partie 1 ;
  - o Une proposition de durée d'installation envisagée du projet entre un an et cinq ans, sauf demande dûment justifiée, et les modalités de retrait envisagées ;
  - o Tout autre élément (non obligatoire) permettant d'apprécier les aspects techniques et la capacité du porteur à réaliser le projet dans le budget indiqué et les délais de l'appel à projets : images 3D d'implantation sur le site, exemples de réalisation similaires...
  - o Une justification du statut juridique : attestation de la Maison des artistes ou AGESSA, numéro SIRET, RCS, KBIS ou équivalent pour les artistes étrangers, PV de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année N-1 pour les associations, etc...

- La fiche « Concession de droits de propriété intellectuelle » dûment complétée et signée.

La date limite est fixée au 7 janvier 2019 18h.

### 3. Processus de sélection

#### 3.1. Etape 1 : Instruction technique des dossiers

Entre le 8 janvier et le 8 février 2019, les services municipaux procéderont à une analyse de la faisabilité des projets. La Ville de Paris pourra se faire assister dans cette tâche par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée.

Il pourra, le cas échéant, être pris contact durant cette période avec les candidats, afin d'obtenir toute précision qui serait utile pour juger de cette faisabilité, la Ville pouvant réclamer toute pièce complémentaire qui lui semblerait nécessaire en fonction des particularités du projet.

Tout projet incomplet et/ou ne permettant pas de juger de toutes les garanties techniques, budgétaires, calendaires, en adéquation avec les sites choisis, sera écarté.

Ne seront donc retenus à l'issue de cette étape que les projets permettant une réalisation autonome dans le cadre des sites en l'état, selon le calendrier imparti et le budget proposé.

L'ensemble des projets réalisables sera présenté aux Parisien.ne.s en ligne sur le site dédié Embellir Paris afin qu'ils puissent émettre un avis.

#### 3.2. Etape 2 : Sélection d'une proposition par site par un jury

À l'issue de l'étape 1 (instruction technique des dossiers), un jury sélectionnera un projet pour chaque site sur la base du dossier remis par les candidats, de l'analyse technique des services de la Ville et des avis des Parisien.ne.s déposés sur le site Embellir Paris.

Chaque jury sera composé de personnalités qualifiées (personnalités du monde de l'art et de la culture, urbanistes, architectes, etc.) et pour chaque site, des représentants des habitants du quartier, d'habitants et d'acteurs locaux.

La sélection des projets à cette étape se fera en fonction des critères d'analyse suivants :

- Adéquation de la proposition aux objectifs de l'appel à projets
- Adéquation de la proposition au site choisi et à ses usages
- Avis des Parisien.ne.s sur le site Embellir Paris sur le projet
- Originalité et qualité artistique et/ou d'usage de la proposition
- Références artistiques, expérience du ou des porteurs de projet en matière d'interventions dans l'espace public
- Capacité à réaliser le projet dans la forme esthétique annoncée.

À l'issue du travail de sélection des projets opéré par le jury et au vu de ses recommandations, la Ville de Paris arrêtera la liste des projets retenus, lauréats de l'appel à projets Embellir Paris.

#### 3.3. Etape 3 : délibération de la subvention, procédure d'autorisations, signature des conventions et lancement de la réalisation

Afin de formaliser l'attribution d'une aide de la Ville de Paris sous la forme d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 50 000 euros, chaque porteur de projet lauréat devra saisir une demande officielle de subvention sur la plateforme SIMPA. Après quoi il se verra délivrer une convention, votée en Conseil de Paris, lui permettant de bénéficier de cette somme.

Pour les propositions (objets) qui seraient implantés sur l'espace public, une convention d'occupation du domaine public sera conclue et une redevance pour l'occupation du domaine sera à la charge du lauréat, conformément à la réglementation en vigueur. Le tarif appliqué est celui délibéré par le conseil de Paris pour les diverses

occupations en sous-sol ou en surface. À titre d'information, le montant 2018 était de 18,12 euros par an par objet.

Dans le cas de façades d'immeubles de bailleurs sociaux (indiqués comme tels dans les fiches techniques) une convention sera signée avec ceux-ci (modèles fournis).

Par ailleurs, les interventions artistiques dans l'espace public nécessitent la délivrance d'une autorisation d'urbanisme ; sauf cas particulier, elles relèvent du régime de la déclaration préalable. Celle-ci nécessite de fournir un plan de situation, un plan de masse, une photo du site (les documents graphiques pouvant servir de fond pour l'insertion du projet sont fournis dans le règlement de la consultation), un visuel de l'œuvre et un formulaire CERFA fourni par les services municipaux.

Les lauréats devront procéder, à leur charge, à toutes les vérifications nécessaires par des organismes certifiés qui seraient nécessaires, notamment en matière de sécurité (bureaux de contrôle), avant l'accès du public aux dispositifs proposés.

En cas d'impossibilité par le lauréat de réaliser son œuvre, le projet classé second par le jury, s'il en a déterminé un, pourra devenir lauréat et être mis en œuvre, s'il peut être réalisé dans les délais impartis.

Un travail avec les habitants pourra en outre être initié, par les porteurs des projets lauréats qui le souhaitent, lors de la création et / ou l'installation du projet sur site, les maires d'arrondissement pouvant les aider à identifier des acteurs de proximité qui pourraient y participer.



Ajout du 21<sup>e</sup> site



retarder date de lancement ?

modifier le calendrier ?

**CONTACT PRESSE**

Antoine Demière / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61

# embellir.paris

OK



Il s'agit d'un quartier en pleine mutation, particulièrement dynamique, qui allie la fréquentation touristique, la présence de très nombreux Parisiens et la dimension métropolitaine du fait du nœud de transport des Halles.

Ce cœur de Paris accueille de nombreuses structures culturelles, qu'il s'agisse du conservatoire, de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, ou encore de La Place, consacrée aux cultures urbaines. La collection Pinault s'installera prochainement dans la Bourse de commerce.

Plusieurs projets culturels dans l'espace public sont actuellement déployés dans cette zone, notamment le projet de street-art du playground, avec l'artiste Romain Froquet. De nombreux projets d'art vivant collectifs sont aussi portés par la maison des pratiques artistiques amateurs.

Cet espace public récemment refait dans le cadre du réaménagement des Halles pourrait accueillir une œuvre au sol, les installations en 3D étant exclues au regard des réglementations urbaines.

Espace public rue Coquillière, Paris 1<sup>er</sup>

# embellir.paris



Lieu et adresse  
rue Coquillière, entre la rue du Louvre et la rue  
Clémence Boyer, 75001

Surface approximative et nature de l'espace disponible  
Espace public, environ 700 m<sup>2</sup>

Précisions  
Cet espace public étant une voie d'accès pompier,  
toute installation en 3D au sol est exclue.

Etat du site  
Espace public refait il y a peu, sol béton

Domanialité  
Ville de Paris

Encombrement du sous-sol  
Se référer au plan ci-joint.

Portance  
Sans objet

Règlementations à respecter  
L'implantation devra respecter le PAVE (Plan de Mise  
en Accessibilité de la voirie et des aménagements  
des espaces publics) pour les cheminements piétons.

Dans les cas le nécessitant de par la nature de  
l'œuvre, le porteur de projet mandatera un bureau  
d'études spécialisé pour déterminer les contraintes  
admissibles de l'œuvre, en fonction de son  
implantation, orientation, prise au vent, charge etc..

Espace public rue Coquillière, Paris 1<sup>er</sup>

# embellir.paris

OK



Cette placette est située rue d'Alexandrie. Un quartier chargé d'histoire qui témoigne de l'engouement pour l'Égypte pendant la campagne de Napoléon Bonaparte (1798-1801).

Le passage du Caire a ainsi été nommé en mémoire de l'entrée victorieuse des troupes françaises au Caire, le 23 juillet 1798, alors que la rue d'Alexandrie tient son nom du siège victorieux de l'armée napoléonienne à Alexandrie, en 1801.

Longtemps consacré aux activités d'imprimerie, le quartier de la place d'Alexandrie est aujourd'hui occupé par des grossistes, en particulier textiles. A l'orée du Marais, le site est situé dans une zone attractive de Paris.

Des commerces bordent la place, notamment un restaurant, un hôtel, un café, un magasin de meubles. La géométrie de l'espace est complexe, puisque le site se présente comme un plateau, traversé par une voirie (la rue d'Alexandrie). Le mobilier urbain installé sur le sol en pente est dense : bacs à fleurs,

lampadaires, bancs, fontaine Wallace, poubelle à verre, sanisette, etc. ce qui provoque une impression de manque de cohérence dans l'aménagement du site.

Le budget participatif 2015 a permis l'installation de bacs à fleurs. L'édition 2016 a lancé une deuxième phase de réaménagement, qui est en cours, avec la suppression de la sanisette et l'enfouissement de la poubelle de verre. Il y a donc une demande forte des habitants de rendre cette place agréable et propice aux usages communs.

Une intervention pourrait être envisagée au sol, dans l'une des deux parties ou au bout de la rue Dussoubs sur le sol ou le square. Il est à noter qu'il est envisagé à terme de créer un passage dans le prolongement de la rue Dussoubs pour désenclaver la place et la relier au passage du Caire.

Place d'Alexandrie, Paris 2<sup>e</sup>

# embellir.paris



Lieu et adresse  
Place d'Alexandrie, 75002

Typologie  
Espace public

Surface approximative et nature de l'espace disponible  
Espace public, 800 m<sup>2</sup>

Propriété  
Ville de Paris

Precisions  
Deux espaces séparés par la rue d'Alexandrie : la place d'Alexandrie d'une part et d'autre part l'impasse formée par la rue Dussoubs, bordée par un espace vert positionné devant l'ancien mur du couvent des Filles Dieu.  
Au centre de la place une fontaine Wallace, des jardinières et mobiliers d'assise.

État du site  
Sol piéton dans un bon état en dalles granit.

Domanialité  
Ville de Paris

Encombrement du sous-sol  
Présence de réseaux : se référer au plan joint.

Portance  
A titre indicatif : 500kg / m<sup>2</sup>

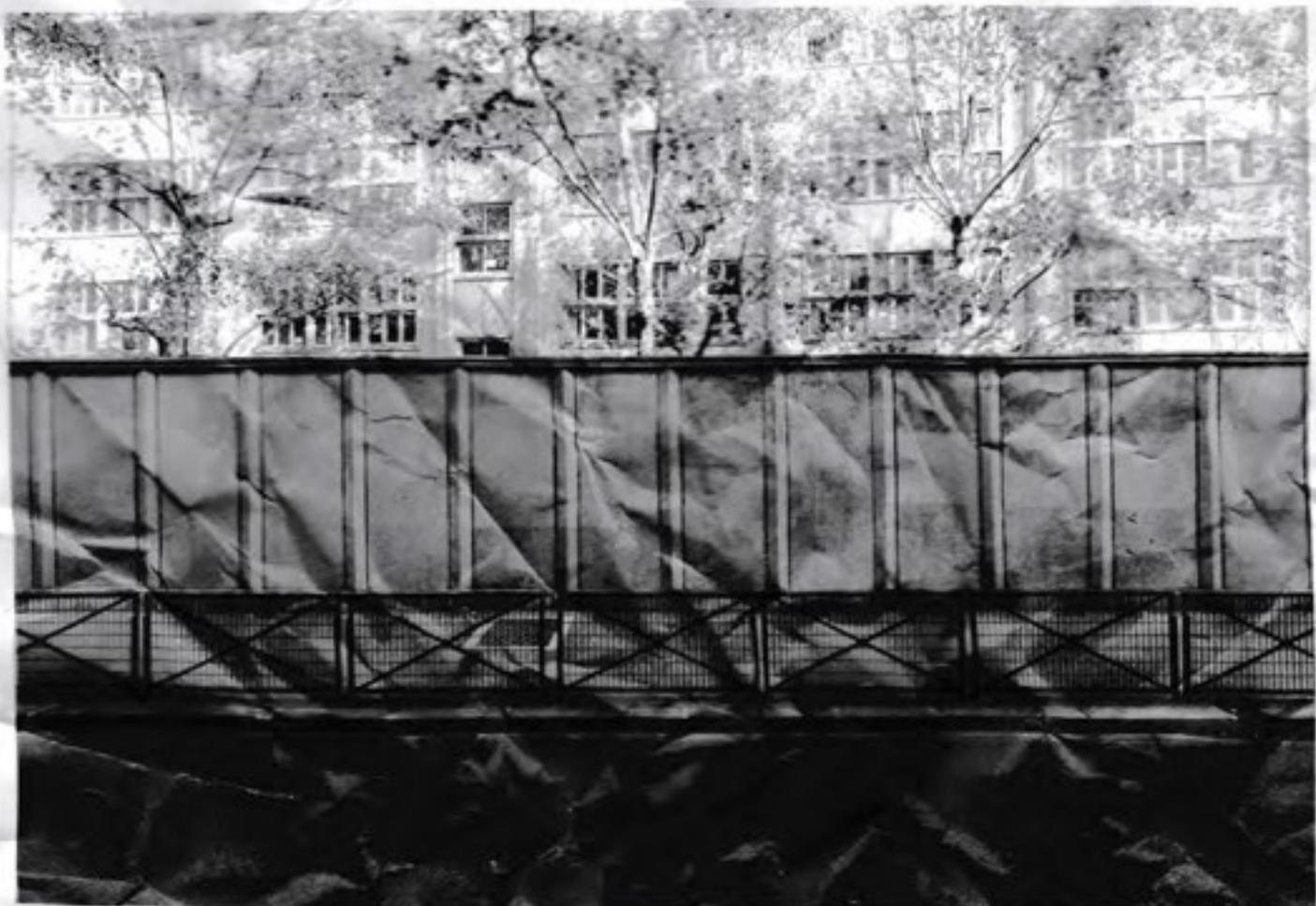
Règlementations à respecter  
L'implantation devra respecter le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) pour les cheminements piétons. Dans les cas le nécessitant de par la nature de l'œuvre, le porteur de projet mandatera un bureau d'études spécialisé pour déterminer les contraintes admissibles de l'œuvre, en fonction de son implantation, orientation, prise au vent, charge etc.

Informations complémentaires  
La colonne à verre aérienne présente sur la placette devrait être à terme enterrée.  
La rue Dussoubs pourrait à terme être ouverte pour déboucher sur le passage du Caire.

**Place d'Alexandrie, Paris 2<sup>e</sup>**

# embellir.paris

OK



Il s'agit du mur d'enceinte de l'école primaire Keller, située dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cette rue passante, qui relie la rue de la Roquette à l'avenue Ledru-Rollin, très commerçante, est interrompue par ce long mur aveugle en panneaux de béton. Une intervention sur ce support permettrait d'égayer cette partie de la rue dans ce secteur très animé de Paris.

Deux surfaces sont disponibles de part et d'autre de l'entrée du bâtiment. L'une mesure 55m de long et l'autre 15m. Ce mur - qui sépare la cour de l'école primaire de la rue Keller - est en bon état et prêt à accueillir une intervention.

**Mur de l'école Keller. Paris11<sup>e</sup>**

# embellir.paris



## Lieu et adresse

École primaire Keller, 4 rue Keller et du 8 au 12 rue Keller - 75011

## Surface approximative et nature de l'espace disponible

Premier tronçon de 15 mètres de long et second de 55 mètres de long

## Précisions

Mur d'enceinte, séparant la cour de l'école de la rue Keller

## État du site

Mur en béton, pouvant nécessiter un nettoyage avant d'être investi

## Domanialité

Ville de Paris, DASCO

## Encombrement du sous-sol

Sans objet

## Portance

Sans objet

## Règlementations à respecter

Accès véhicules et livraison de l'établissement sur cette rue à respecter.

**Mur de l'école Keller, Paris 11<sup>e</sup>**

# embellir.paris

05



Le projet « Promenade urbaine », qui concerne le secteur du boulevard de la Chapelle compris entre les stations Barbès-Rochechouart et Stalingrad est un des grands projets d'aménagement de la Ville de Paris. Il s'agit d'un projet de voirie, d'éclairage et de développement de nouveaux usages (zones piétonnes et cyclables).

Ce secteur de Paris, très vivant et populaire, accueille sur une partie le marché Barbès deux fois par semaine. De nombreux lieux de culture et d'art comme le centre FGO-Barbara ou encore la bibliothèque Goutte d'Or se trouvent de plus à proximité.

Les porteurs de projets pourront envisager un dispositif sous le métro aérien entre la station Barbès-Rochechouart et la place de la Chapelle, secteur où les travaux seront terminés.

**Promenade urbaine Barbès-Rochechouart, Paris 10<sup>e</sup>**

# embellir.paris



## Lieu et adresse

Promenade urbaine entre Barbès-Rochechouart et place de la Chapelle, sous le métro aérien, 75010

Surface approximative et nature de l'espace disponible  
Espace public, 6000 m2 environ

## Précisions

L'intervention proposée peut s'étendre sur l'ensemble de ce tronçon ou se concentrer sur un espace plus restreint.

Il est rappelé aux candidats le dynamisme du marché Barbès, dont le fonctionnement ne devra pas être modifié par la mise en place d'une installation.

## État du site

Travaux en cours entre autre pour l'aplanissement du terre-plein qui seront finis sur le tronçon concerné pour la mise en place de l'installation lauréate.

Dominalité  
Ville de Paris

Encombrement du sous-sol  
Se référer au plan joint

Portance  
A titre indicatif 500kg /m<sup>2</sup>

## Règlementations à respecter

Principes à respecter en rapport avec la présence du métro aérien, en lien avec la RATP :

- L'installation ne doit pas donner la possibilité d'accès aux voies du métro

- L'installation doit permettre le passage d'une nacelle et de son opérateur au-dessus pour des raisons de maintenance et de visibilité de l'ouvrage, soit le respect d'une distance de 2 mètres minimum entre la sous-face de l'ouvrage et le haut de l'installation artistique.

- Pas d'implantation à moins de 2 mètres des piles principales et secondaires.

- Pas d'accrochage de réseaux aux infrastructures RATP.

- Si l'espace sous viaduc venait à être clos (bornes, grilles, plots...) il sera nécessaire que des accès pour camion nacelle soient aménagés (exemple bornes escamotables...)

- Pas d'objet inflammable

Respect du Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Dans les cas le nécessitant de par la nature de l'œuvre, le porteur de projet mandatera un bureau d'études spécialisé pour déterminer les contraintes admissibles de l'œuvre, en fonction de son implantation, orientation, prise au vent, charge etc..

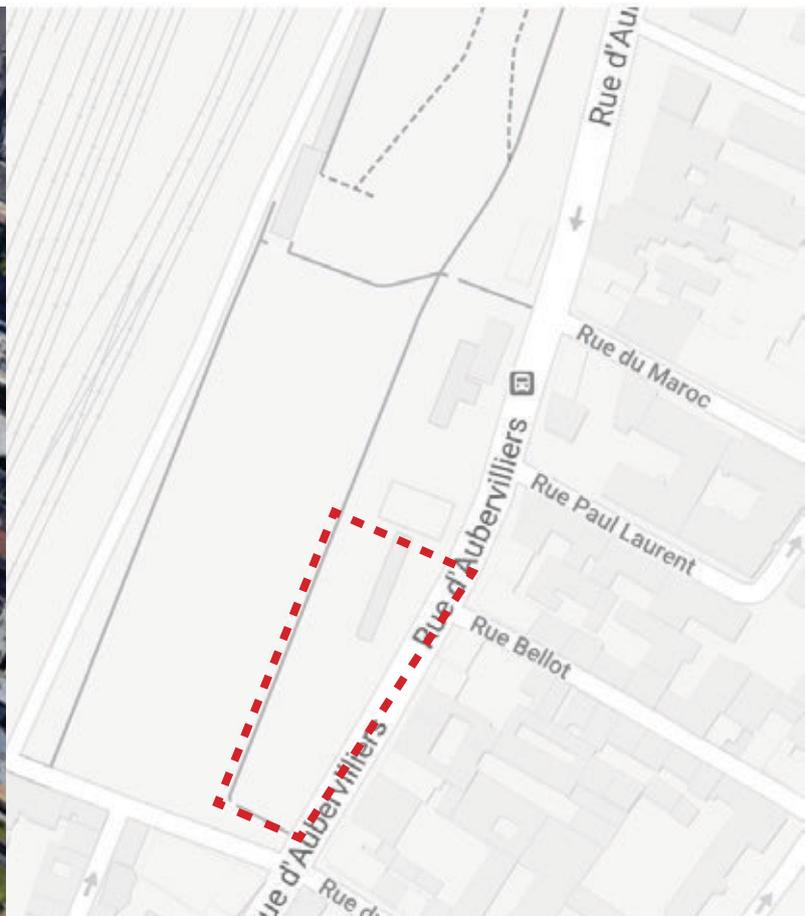
**Promenade urbaine Barbès-Rochechouart, Paris 10<sup>e</sup>**



Depuis deux ans dans le nord de Paris, des parisiennes et parisiens de tous âges, parents d'élèves pour beaucoup, assurent quotidiennement une distribution de petits déjeuners aux personnes qui cherchent refuge parmi nous. Dans le sud des jardins d'Eole, rue d'Aubervilliers, c'est un édifice prodigieux qui prend corps tous les matins, un haut-lieu de l'hospitalité constitué de gestes ordinaires de soin, de fraternité, d'une inconditionnelle amitié.

Ce qui discrètement a lieu dans ce quartier mérite le plus grand des égards : cette mobilisation de dizaines de nos concitoyens perpétue l'un de nos plus précieux héritages. Ce qui s'écrit dans les Jardins d'Eole, à la rencontre des exilés du monde entier, s'inscrit en effet dans le fil de l'histoire profonde de Paris, ville-monde s'il en est. Ce qui se construit là, considérant les extraordinaires mouvements migratoires à venir, se dessine simultanément comme une part essentielle de l'avenir de notre ville, de notre commune.

« Embellir Paris » n'est pas une opération de cosmétique urbaine, une gesticulation de marketing territorial visant à enjoliver notre récit commun et faire écran à ce qui nous meurtrit. « Embellir Paris » n'est pas une opération de neutralisation du territoire, une stratégie d'occupation de délaissés urbains par des œuvres-décor dressées en lieu et place de corps prétendument en trop. C'est nous enlaidir, nous et notre ville, que de donner droit de cité à la violence faite aux exilés, à leur précarisation, à leur humiliation. C'est dégrader notre paysage urbain comme mental que de saturer nos espaces de dispositifs de dissuasion tels que barrières, cailloux, plots et autres anti-corps plus ou moins subtils. C'est pourquoi nous invitons aujourd'hui les architectes, les designers, les plasticiens, les graphistes, les chorégraphes, les créateurs de tous horizons et pays, à proposer une intervention qui fasse retentir la beauté des gestes qui ont lieu ici-même, dans ce recoin des jardins d'Eole : ces gestes vitaux qui nous sauvent autant que les exilés auxquels ils s'adressent.



#### Lieu et adresse :

Jardins d'Eole, au croisement des rues d'Aubervilliers et du Département.

#### Surface approximative :

De la table de distribution au quartier tout entier, puisqu'il peut s'agir de protéger, soutenir, abriter les gestes qui se risquent ici-même comme de les représenter, les rendre visibles, les faire retentir au loin, d'en faire entendre la charge d'avenir.

#### Précisions :

*Etudes* : Prendre part aux petits déjeuners est important pour comprendre combien ce qui a lieu est crucial et éclatant, pourquoi nous tenons à ce que ce 21e site resplendisse. Vous y êtes les bienvenus tous les matins, qu'il vente, pleuve ou neige, de 8h30 à 9h30.

*Projets* : La date limite de réception des projets reste le 7 janvier à 18h. Toutefois, des esquisses argumentées sont recevables autant que des projets finalisés : habitants, migrants, membres de l'association PEROU et personnalités du monde de l'art et de l'architecture qui composeront le jury accueilleront avec bienveillance tous les projets, et travailleront le cas échéant à leur développement. Envoyer questions éventuelles et projets à : [quartiers.solidaires.paris18@gmail.com](mailto:quartiers.solidaires.paris18@gmail.com) et [contact@perou-paris.org](mailto:contact@perou-paris.org)

#### Etat du site :

Les Jardins d'Eoles ont été réalisés en 2007 par l'Atelier Corajoud associé au paysagiste Georges Descombes. Pensés en relation intime avec les enjeux sociaux et écologiques de notre temps, ils sont à considérer comme le paysage à partir duquel faire aujourd'hui l'hospitalité s'entend. Agir ici-même en tant qu'artiste, c'est donc aussi faire se prolonger le geste de création fondateur de ces lieux.

#### Réglementations à respecter :

L'utopie étant absolument nécessaire à notre temps, toute norme qui en écrase la pensée et la possibilité ne doit pas être respectée. Alors, nous attendons des artistes qu'ils respectent l'humanité qui fait lieu tous les matins dans les jardins d'Eole, non la folie sécuritaire qui pourrait l'entraver. Alors nous attendons des artistes qu'ils respectent les innombrables exilés qui trouvent ici-même réconfort et reconnaissance, leur parole inouïe, leurs rêves insensés, leur histoire qui est aussi la nôtre, non les discours, les images, les représentations, les procédures, les actes de violence qui les humilient. Alors, nous attendons des artistes qu'ils respectent ce que nous avons en commun, non ce qui nous sépare et nous fracture. Alors, nous attendons des artistes qu'ils respectent la promesse d'un avenir respirable enfin, non tout ce qui nous assigne à résidence d'un insupportable présent où l'on meurt de chercher refuge.

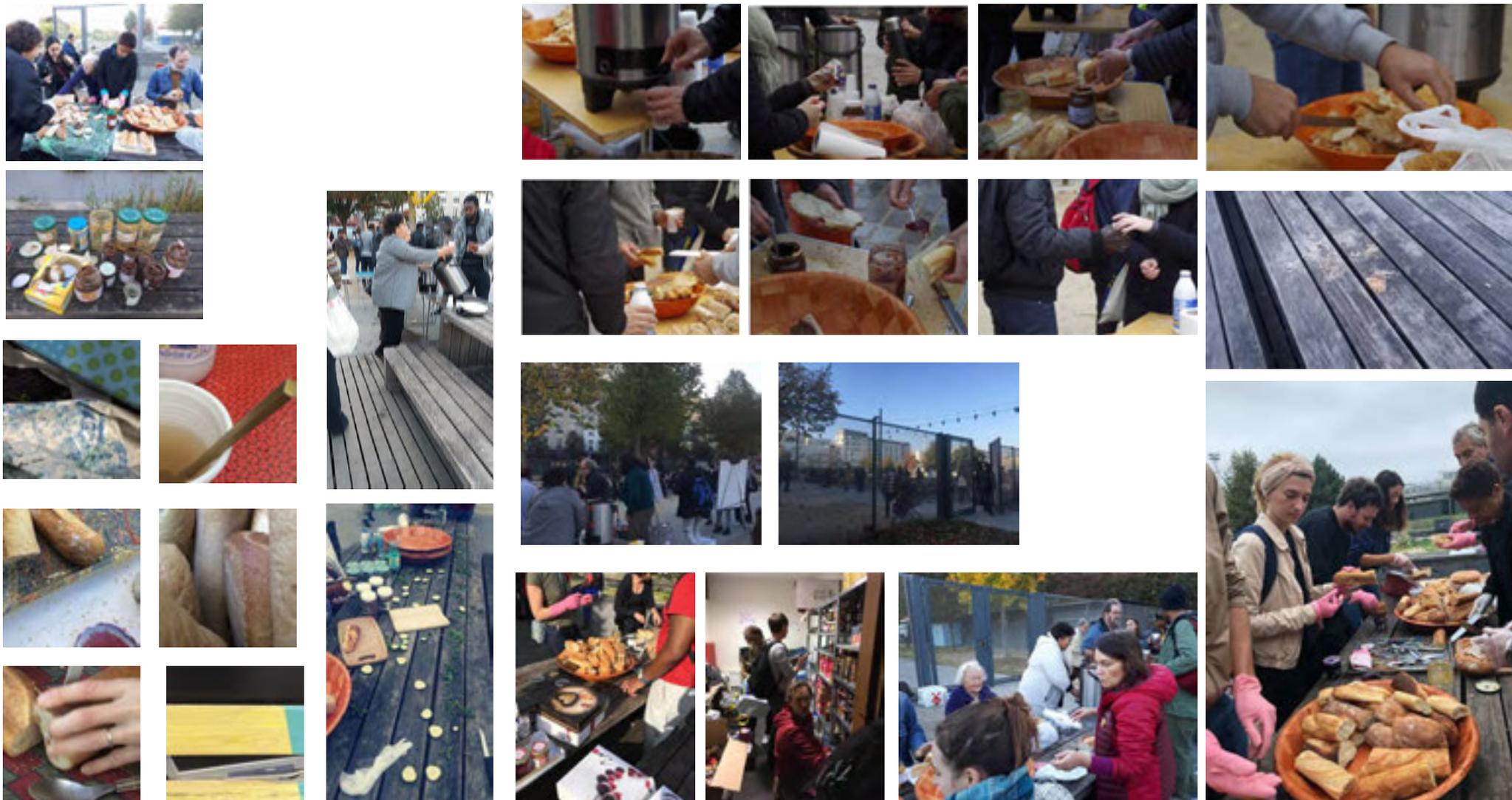
# Petits Déj Solidaires Jardins d'École, Paris 18<sup>e</sup>

Document technique N°1 - Aménagements



# Petits Déj Solidaires Jardins d'École, Paris 18<sup>e</sup>

Document technique N°2 - Distributions des Petits Déj Solidaires (nov. 2018)



## Petits Déj Solidaires Jardins d'Éole, Paris 18<sup>e</sup>

### Document technique N°3 - Comptes rendus des Petits Déj Solidaires (extraits)

#### CR du 4 novembre 2018

« [...] La difficulté par ailleurs quand on sert, c'est d'exiger de ceux qui repassent pour une 2ème ou 3ème fois de refaire la queue, car on ne peut pas les repérer quand on est au service des boissons. Certains gardent le gobelet. Finalement tout ceci nous porte à croire que le froid, la faim, la nervosité, la situation insupportable d'une nuit qui n'a pas dû être facile, et cela ne va pas s'arranger, contribuent à la fragilité de cet équilibre que nous maintenons pourtant en gardant quand même le sourire. [...] »

#### CR du 10 Nov 2018

« [...] un bon rinçage en fin de service : première distribution en mode plein service pour moi depuis trop longtemps, et grand plaisir à retrouver des habitudes et de nouvelles manières, un torchon qui s'est déplié dans ma mémoire comme dans ma main, et un système de rangement, de stockage et d'affichage qui est la manifestation en dur de notre montée en puissance... autant en idées qu'en ressources (humaines, très humaines, surtout).

Laurent avait géré l'installation de deux bâches entre les arbres pour permettre de s'abriter un peu. La file ne tarissait pas pendant au moins une heure et demie, plus de 200 personnes, je ne saurais pas dire plus exactement, sous une pluie de plus en plus insistante, de plus en plus mouillante. Si au début je me réjouissais de la douceur automnale, des couleurs lavées du jardin, à la fin je me sentais bien plus drowned rat... [...] »

#### CR du 15 Nov 2018

« [...] Le monsieur qui nous apporte d'habitude 3 baguettes nous en a offert 5 ce matin... je lui ai demandé son prénom mais il reste très mystérieux. Mystérieux et merveilleusement généreux. Nos invités sont arrivés petit à petit, certains toussaient beaucoup, le froid et le brouillard de ce matin étaient bien présents sur les visages et dans les corps... [...] »

#### CR du 16 Nov 2018

« [...] Humide humide ce matin mais pas de pluie ! Départ en trombe car nous avons un léger retard mais tout s'est bien passé, avec environ 150 personnes servies. 154 d'après Olivia. Il n'y a plus d'hygiène, pourrait-on aller se réapprovisionner ? [...] »

#### CR du 17 Nov 2018

« [...] Mais sans doute que ce froid rend le démarrage plus difficile à tous ces hommes qui ont dormi dehors, et au final, ils ont été plus de 200, arrivés plus lentement, plus tard, mais bien là.

Aujourd'hui comme chaque jour, des échanges, des sourires, des conseils... Il y a beaucoup de nouveaux arrivés venus de Somalie, et nos petits panneaux dans les différentes langues, très appréciés, ne suffisent pas à les renseigner. Il faudra penser à une traduction pour eux. [...] »

#### CR du 18 Nov 2018

« [...] Le monsieur d'origine asiatique qui semble être un donateur régulier nous a apporté du pain frais et offert un thermos pour en faire bon usage. Quelques mignonnettes de shampoing, de lait corporel, 3 bonnets ont été partagés ainsi qu'un blouson à un monsieur simplement vêtu d'un sweat. Ils étaient nombreux dans son cas mais nous n'avions pas de vêtements chauds en stock. Je suis d'avis qu'il faudrait que nous ayons un vestiaire de secours pour les plus fragiles, à minima des gants et des bonnets. [...] »

#### CR du 19 Nov 2018

L'eau du robinet du jardin a été coupée en prévision du gel. Pas de problèmes particuliers même si on sent que les gens sont éprouvés et certains tendus. On n'a pas de difficultés à comprendre pourquoi. Quand la fin de la distrib. arrive, certains pensent qu'il n'y aura pas assez pour tout le monde et là on note une certaine inquiétude à ne pas être servis et une tendance à se rapprocher et ne plus rester sagement en file. En réalité quand on continue à servir les boissons et que les tartineurs commencent à nettoyer les tables, cela crée une panique pour ceux qui ne voient pas ce qui se passe et s'imaginent qu'il n'y aura pas assez pour eux. Peut être trouver une autre méthode,

URGENCE : des mouchoirs, DES MOUCHOIRS, DES MOUCHOIRS

Des gants, des chaussettes, des écharpes, des bonnets seront très appréciés. Beaucoup sont équipés mais pas tous.

Note personnelle, c'est quand même dingue de devoir prévoir tout cela et d'envisager que des centaines de personnes vont encore devoir dormir dans des conditions épouvantables, NON je ne m'habituerai pas mais je participerai quand même. [...] »

## Petits Déj Solidaires Jardins d'Éole, Paris 18<sup>e</sup>

Document technique N°4 - citation extraite de : Mathieu Riboulet, *Nous campons sur les rives*, Verdier, 2018 (traduite par de multiples amis, que nous remercions chaleureusement)

Nous sommes là où notre présence fait advenir le monde, nous sommes pleins d'allant et de simples projets, nous sommes vivants, nous campons sur les rives et parlons aux fantômes, et quelque chose dans l'air, les histoires qu'on raconte, nous rend tout à la fois modestes et invincibles. Car notre besoin d'installer sur la terre ce que l'on a rêvé ne connaît pas de fin

我們存在，因此世界得以更新。我們帶著簡單的計劃，充滿活力，而親友的亡魂，時時伴隨我們存活岸邊。大氣的氛圍和人們的耳語，雖矮化卻也同時讓我們堅毅不挫。因為我們上岸，建立夢想的渴望永無止境。

Ci siamo dove nostra presenza fa succedere il mondo, siamo pieni di brio e di semplici progetti, siamo vivi, ci accampiamo sulle sponde e parliamo agli fanstami, e qualcosa nel aire, le storie che raccontiamo, ci rende a la volta modesto e invicible. Perche nostro bisogno di installare en la terra quello che abbiamo sognato non conosce fine.

نحن موجودون حيث حضورنا يشكل حدثاً في العالم، نحن شديدي النشاط واصحاب أهداف بسيطة، نحن احياء، ومتروكون جانباً ونحاور الاشباح، وشيء من الأجواء، والقصص المتداولة، يجعلنا متواضعين ومنتصرون. لان حاجتنا بإقامة على الارض ما حلمناه لا نهاية له

Nou doubout é nou ka fè bougé mond-la, nou ka osé é nou ni an lo pwòjè, nou an vi, nou ka kampé anlè riv' é nou ka palé épi fantom, é an bagay adan lè, sa nou ka konté, ka fè nou modes é invincib. Pask nou bizwen instalé anlè la tè sa nou ja révé é sa pa ka conèt fin

אנחנו נמצאים במקום בו נוכחותנו גורמת לעולם לקרות, אנחנו מלאים בכח ובפרוייקטים פשוטים, אנחנו חיים, אנחנו חונים לאורך חופים ומדברים לרוחות, ולמשהו שבאוויר, הסיפורים שאנחנו מספרים עושים אותנו לצנועים ובלתי-מנוצחים בעת ובעונה אחת. כי הצורך שלנו ליצור על האדמה את מה שחלמנו לא יודע שובע

Suntem acolo unde prezența noastră este forța motrice a lumii, suntem plini de elan și de proiecte simple, suntem în viață, campăm pe maluri și vorbim cu fantome, și ceva în aer, poveștile pe care le spunem, ne fac în același timp modești și invincibili. Pentru că nevoia noastră de a instala pe pământ ceea ce am visat este fără sfârșit.

Είμαστε εκεί που η παρουσία μας επιτελεί ένα κόσμο, είμαστε γεμάτοι ενέργεια και απλά σχέδια, είμαστε ζωντανοί, κατασκηνώνουμε στις όχθες και μιλάμε στα φαντάσματα, κάτι που στροβιλίζεται στον αέρα, οι ιστορίες που αφηγούμαστε, μας κάνει ταυτόχρονα μετριοπαθείς και αήττητους. Γιατί η ανάγκη μας να εγκαταστήσουμε στη γη αυτό που ονειρευόμαστε δεν γνωρίζει κανένα τέλος.

We exist where our presence helps the world come around, we are loaded with energy and full of projects, we are alive, we camp by the river and speak with ghosts—something in the air, the stories we tell, make us both humble and invincible. For our need to establish on earth what we have dreamt will never end

我们存在，因此世界得以更新。我们带着简单的计划，充满活力，而亲友的亡魂，时时伴随我们存活岸边。大气的氛围和人们的耳语，虽矮化却也同时让我们坚毅不挫。因为我们上岸，建立梦想的渴望永无止境。

Estamos donde nuestra presencia hace acontecer el mundo, estamos lleno de vigor y de proyectos simples, estamos vivos, nos acampamos en las orillas y hablamos con las fantasmas, y algo en el aire, las historias que contamos nos deja modestos y invicibles. Porque nuestra necesidad de instalar sobre la tierra lo que hemos soñado no conoce fin

Мы находимся там, где наше присутствие творит мир, мы полны силы и скромных проектов, мы живые, мы проживаем на берегу ручья и разговариваем с призраками, и что-то в воздухе, в историях которые мы рассказываем делает нас одновременно скромными и непобедимыми, Потому что наша необходимость устроить на земле то о чем мы мечтаем, не имеет конца